



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
11 juillet 2022

Séance du 18/07/2022

Membres en
exercice :
10

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit juillet, à 18 heures 15, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
7

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Patrick CLAUDE, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
7

Représentés :

Excusés : Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS

Absents :

Secrétaire de séance : Dominique PIGANEAU

Délibération n°D_2022_026 Décisions modificatives : budget ville

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de décisions modificatives qui doivent être prises, afin de procéder aux réajustements des comptes suivants sur le budget ville :

- * article 615231 (entretien réparation voirie) : - 10 500.00€
- * article 231 - opération 30 (éclairage public) : + 10 500.00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les décisions modificatives suivantes :

- * article 615231 (entretien réparation voirie) : - 10 500.00€
- * article 231 - opération 30 (éclairage public) : + 10 500.00€

Le secrétaire de séance
Dominique PIGANEAU

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.
Le Maire,
Jean-Paul DEORSOLA



Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Publication / Affichage le.....21 JUIL. 2022

RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/07/2022 004-210401097-20220718-D_2022_026-DE